



# **Commune - WISSEMBOURG**

## **Analyse Consolidée 2019**

**TRES. WISSEMBOURG**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>4</b>
<b>POIDS DES BUDGETS ANNEXES DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>4</b>
<b>LES FLUX CROISES DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>5</b>
<b>1/ ETUDE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.1.1/ LES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT .....	6
FOCUS : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL .....	8
1.1.2/ LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	11
1.1.3/ LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE .....	13
<b>1.2/ L'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>14</b>
1.2.1/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	14
1.2.2/ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	16
<b>2/ L'ETUDE DES RELATIONS BP/BA.....</b>	<b>20</b>
<b>2.1/ ETUDE DE LA STRUCTURE FINANCIERE .....</b>	<b>20</b>
2.1.1/ LA REPARTITION DE L'AUTOFINANCEMENT .....	20
2.1.2/ LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT .....	22
2.1.3/ LA REPARTITION DE L'ENDETTEMENT .....	23
<b>2.2/ INCIDENCE DES BA SUR LA STRUCTURE BILANCIELLE DU BP .....</b>	<b>24</b>
<b>PRINCIPAUX CONSTATS .....</b>	<b>26</b>
<b>3/ ETUDE INDIVIDUELLE DES BUDGETS ANNEXES SIGNIFICATIFS .....</b>	<b>27</b>
<b>TABLEAUX ANNEXES .....</b>	<b>31</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>35</b>

# INTRODUCTION

Wissembourg est une commune de 7 842 habitants membre la Communauté de communes du Pays de Wissembourg , EPCI à fiscalité professionnelle additionnelle.

La commune outre le budget principal, compte 6 budgets annexes, dont 1 SPIC (service public industriel et commercial) le budget EAU et 5 SPA (service public administratif). Le but de ses budgets annexes est de déterminer le coût réel d'un service et s'agissant du SPIC , s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

Les 5 SPA sont :

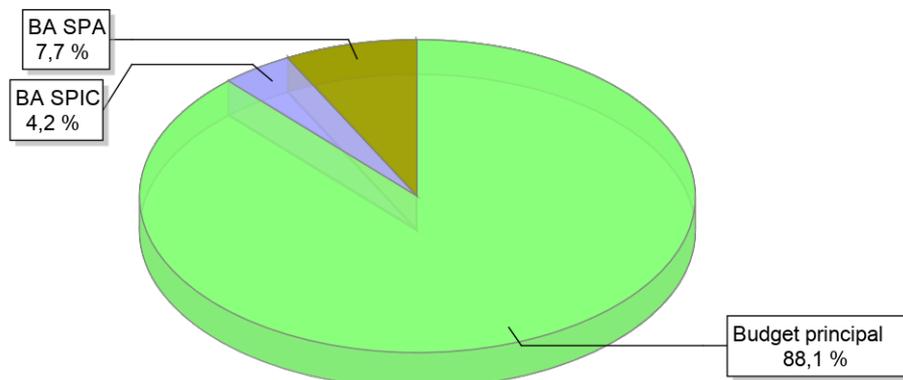
- le lotissement Gumberlé
- le lotissement 4 vents
- le quartier Steinbaechel
- la ZA de la pépinière
- la Nef Gestion spectacles

La présente étude porte sur la période 2015-2019 avec un focus sur le dernier exercice et sur le BA de la NEF.

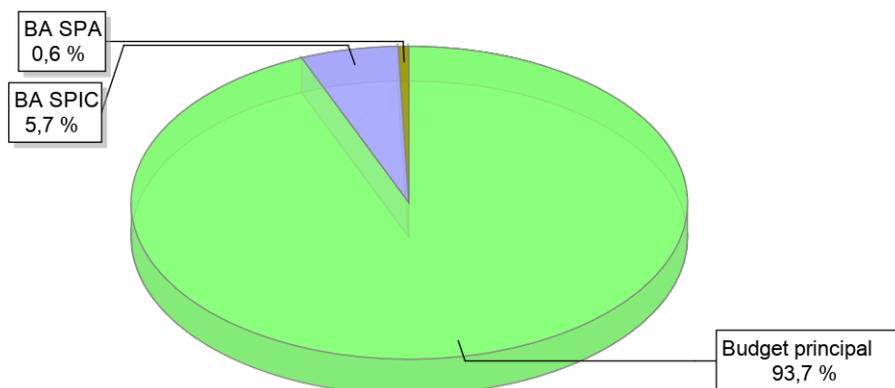
# PRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

## POIDS DES BUDGETS ANNEXES DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Poids des budgets dans les charges réelles de fonctionnement 2019



Poids des budgets dans les dépenses d'équipement 2019



Le poids des budgets annexes dans les charges réelles de fonctionnement en 2019: 88 % des charges réelles sont liés au Budget principal de la ville, les Budgets annexes SPA pour Service Public Administratif représentent 7,7 % des charges réelles de fonctionnement et le budget annexe SPIC (Service public industriel et commercial), le budget Eau en l'occurrence, 4,2 %.

Pour les dépenses d'équipement le poids des budgets annexes est relativement limité, 5,3 % du total des dépenses d'équipement est lié au Budget annexe SPIC, et 0,6 % sont liés aux budgets annexes SPA .

# LES FLUX CROISÉS DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

En € Les flux croisés dans l'ensemble consolidé

Flux croisés	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	0	214 487	211 303	216 125	219 074
Remboursement de frais	0	0	0	0	0
Excédents/déficit reversés au BP	0	0	38 264	0	0
Reversement SPIC à la collectivité de rattachement	0	0	0	0	0
Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés	0	0	0	0	0

	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions de fonctionnement	0	300 000	290 000	270 000	270 000
Subventions d'investissement	0	34 000	35 557	10 476	33 907
Subventions exceptionnelles aux SPICS	0	0	0	0	0

Les opérations réciproques sont des opérations comptabilisées pour un même montant, en sens inverse, dans le budget principal et le budget annexe (charges de personnel, remboursements de frais, versements de subventions...) S'agissant de mouvements internes à la collectivité elles gonflent les masses des comptes de façon artificielle lorsque l'on procède à la sommation des comptes des budgets annexes et du budget principal.

Les flux croisés entre les budgets seront donc éliminés pour que les opérations réelles (paiement de salaires, etc) ne soient pas pris en compte deux fois.

Les flux croisés sont identifiés par nature : les charges de personnel, les remboursements de frais, les excédents/déficits reversés au BP, les remboursements d'intérêts d'emprunts transférés, les remboursements d'emprunts transférés et les nouveaux emprunts transférés.

Les financements croisés distinguent les subventions de fonctionnement et les subventions d'investissement.

Les charges de personnel retracent le coût du personnel affecté au budget de la Nef, tout comme les versements de subventions de fonctionnement et d'investissement concernent le même budget annexe.

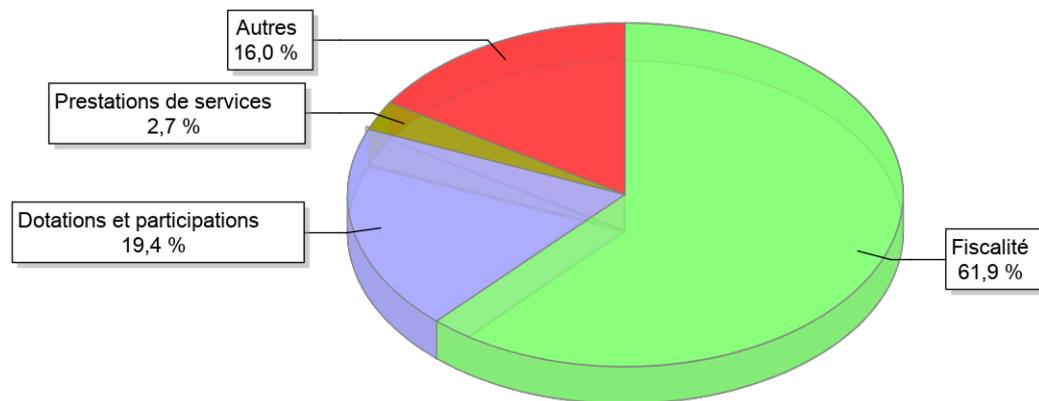
# 1/ ETUDE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

## 1.1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

### 1.1.1/ LES PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT

Structure et évolution des produits réels de fonctionnement

Structure des produits de fonctionnement de l'ensemble consolidé (2019)



En €	Évolution des produits de fonctionnement réels consolidés					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
Produits de fonctionnement	12 037 152	11 035 750	12 106 026	11 669 519	11 478 452	-1,6 %	-4,6 %
Dont produits de fonctionnement réels	11 186 320	10 992 457	11 637 126	11 352 872	11 362 848	0,1 %	1,6 %
dont produits réels des BA SPIC	684 609	587 953	669 812	757 415	705 877	-6,8 %	3,1 %
Poids des BA SPIC dans le total des produits réels (en %)	6	5	6	7	6	-14,3 %	0,0 %

Les produits de fonctionnement sont en recul sur la période, ils perdent 4,6 %, passant de 12 M€ à 11,4 M€, cependant les produits de fonctionnement réels (c'est à dire donnant lieu à encaissement/décaissement) progressent de 1,6 % sur la période dénotant une certaine stabilité. Premier poste de ressources la fiscalité, représente quasiment 62 % des ressources de la commune, les dotations et participations 19% , les prestations de services 2,7 % et autres ( produit du domaine, revenus des immeubles....) s'élevent à 16 %.

Le poids du budget annexe Eau représente selon les exercices entre 5 et 6 % du produit total des produits réels soit 681 770 € en 2019

## Les produits courants

	Evolution des produits de fonctionnement courant consolidés					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>11 105 118</b>	<b>10 920 766</b>	<b>11 437 593</b>	<b>11 285 111</b>	<b>11 239 813</b>	<b>-0,4 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>dont Ressources fiscales</b>	<b>6 547 318</b>	<b>6 724 030</b>	<b>6 930 646</b>	<b>7 020 533</b>	<b>7 033 396</b>	<b>0,2 %</b>	<b>7,4 %</b>
Impôts locaux (y compris FNGIR)	6 192 162	6 459 043	6 506 091	6 721 904	6 765 374	0,6 %	9,3 %
Fiscalité reversée	-59 938	-115 254	-155 425	-162 872	-176 706	-8,5 %	-194,8 %
Autres impôts et taxes	415 094	380 241	579 980	461 501	444 728	-3,6 %	7,1 %
dont versement transport	0	0	0	0	0	-	-
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont Prestations de services</b>	<b>254 824</b>	<b>257 025</b>	<b>282 583</b>	<b>318 296</b>	<b>311 766</b>	<b>-2,1 %</b>	<b>22,3 %</b>
dont redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont dotations et participations</b>	<b>2 294 801</b>	<b>2 496 755</b>	<b>2 514 649</b>	<b>2 315 182</b>	<b>2 201 467</b>	<b>-4,9 %</b>	<b>-4,1 %</b>
dont DGF	1 729 947	1 519 931	1 410 878	1 371 255	1 317 648	-3,9 %	-23,8 %

Sur l'ensemble de la période, les ressources fiscales progressent de 7,4% passant de 6,5 M€ en 2015 à 7 M€ en 2019. Les impôts locaux augmentent de 9,3 %, il s'élèvent à 6,7 M€ soit 865 €/hab contre 802 €/hab pour la strate départementale. La commune reverse en 2019, 176 706 € au titre du FPIC. Elle encaisse 305 325 € de FNGIR, 194 025 € de DMTO. L'ensemble des dotations et participations reculent de 4,1 % sur la période dont la DGF a elle seule de quasiment 24 % passant de 1,7 M en 2015 à 1,3 M en 2019 soit 168 €/hab contre 205 €/hab pour la strate départementale.

# FOCUS : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

## Focus 1 : les impôts locaux

En €	Évolution des produits des impôts locaux et des reversements					Évolution		Repères - 2019	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune En € par habitant	Strate régionale
Taxe d'habitation (TH, THLV, THRS, GEMAPI et GEMAPILV) **	1 954 581	2 053 526	2 049 450	2 105 519	2 142 165	1,7 %	9,6 %	274	232
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 747 699	1 791 002	1 828 852	1 857 015	1 895 430	2,1 %	8,5 %	242	241
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	98 532	99 903	103 686	106 518	107 696	1,1 %	9,3 %	14	4
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	7 280	7 638	7 478	8 686	8 087	-6,9 %	11,1 %	1	1
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 336 103	1 369 473	1 394 079	1 486 954	1 502 317	1,0 %	12,4 %	192	178
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	531 240	500 679	522 368	628 814	601 870	-4,3 %	13,3 %	77	85
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	46 982	45 916	42 504	45 379	45 691	0,7 %	-2,7 %	6	47
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	142 579	140 117	155 550	122 798	137 413	11,9 %	-3,6 %	18	17
Attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	0	0	0	0	0	-	-	0	3
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	-59 938	-115 254	-155 425	-162 872	-176 706	-8,5 %	-194,8 %	-23	-32
Produit de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	160 715	160 715	160 715	160 715	154 372	-3,9 %	-3,9 %	20	26
Versement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	305 653	305 653	305 653	305 325	305 559	0,1 %	-0,0 %	39	51
Prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	65

\*\* Majoration de TH sur les résidences secondaires à partir de 2015; GEMAPI et GEMAPILV à partir de 2016.

La commune compte en 2019, 4 546 foyers fiscaux dont 55,2 % sont non imposés contre 54,1% pour la moyenne départementale.

Le revenu fiscal moyen par foyer est de 27 365 € contre 26 661 € pour la moyenne départementale.

4 048 logement sont imposés à la TH dont 5,6 % de résidences secondaires contre 3,3% pour la moyenne départementale.

La commune est au régime de la fiscalité additionnelle, elle perçoit donc de la CFE, 501 entreprises sont imposées au profit de la commune contre 461 pour la moyenne départementale.

Les bases de la fiscalité de Wissembourg sont légèrement inférieurs à celle de la moyenne départementale pour la taxe d'habitation 1 139€/hab contre 1 154 €/hab , en revanche pour le foncier bâti et non bâti elles sont légèrement supérieures: 1 593 €/hab pour la TFB contre 1 540 €/hab pour la moyenne et 20 €/hab pour la TFNB contre 14 €/hab pour la moyenne.

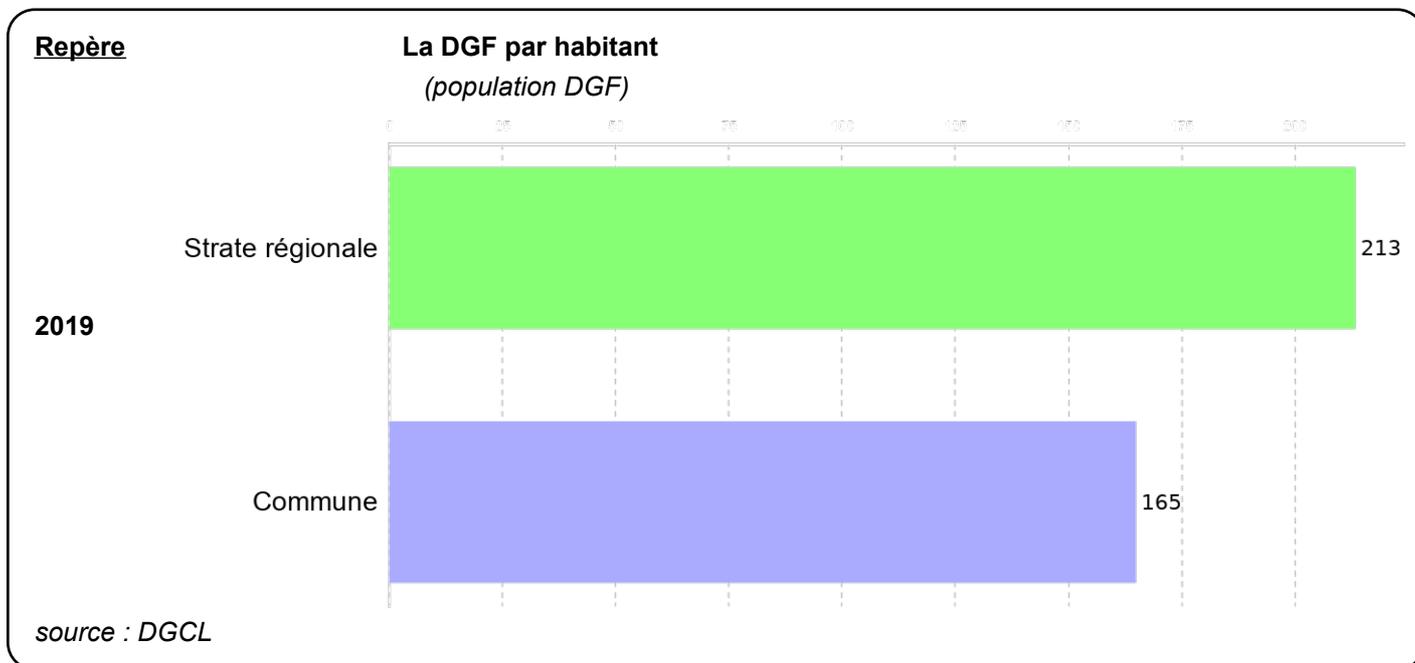
En matière de taux , ceux de la commune sont nettement au dessus de la moyenne départementale pour l'ensemble ds impôts: pour la TH 23,73 % contre 21,07% pour la moyenne, pour la TFB 15,24% contre 12,82% et enfin pour la TFNB 69,46 % contre 51,58 %. De même pour la CFE , un taux de 20,31 % contre 18,43 % en moyenne.

Donc peu ou pas de marge de manœuvre en matière de fiscalité.

Par ailleurs la commune a instauré par délibération du 18/09/2015, pour l'ensemble des foyers, un abattement général à la base de 5 % représentant 55 584 € des bases soit 13 190 € annuel.

## Focus 2 : la dgf et autres dotations

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
Dotations et participations	2 294 801	2 496 755	2 514 649	2 315 182	2 201 467	-4,9 %	-4,1 %
DGF (compte 741)	1 729 947	1 519 931	1 410 878	1 371 255	1 317 648	-3,9 %	-23,8 %
Attributions de péréquation et de compensation	325 898	310 698	335 719	335 774	346 537	3,2 %	6,3 %
Autres dotations et participations	238 956	666 126	768 052	608 153	537 282	-11,7 %	124,8 %



La DGF perd presque 24 % et s'élève à 165 €/hab en 2019 contre 213 €/hab pour la strate régionale. Les attributions de péréquation et de compensation correspondent à 154 372 € de DCRTP, 170 740 € de compensation exonération TH, 12 232 € de compensation exonération TFNB et 8193 € de compensation d'exonération de CFE CVAE. Les autres dotations et participations se décomposent principalement comme suit : 329 300 € de dotation et de solidarité rurale, 4887 € de dotation nationale de péréquation 153075 € de taxe sur l'électricité, 40 866 € de TLPE .

En €	Évolution du potentiel financier de la commune					Évolution		Repères - 2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Strate régionale En €/hab
Potentiel financier	9 054 322	9 152 484	9 030 508	9 056 486	9 378 119	3,6 %	3,6 %	-
Potentiel financier par habitant*	1 105	1 117	1 105	1 124	1 173	4,4 %	6,2 %	1 347

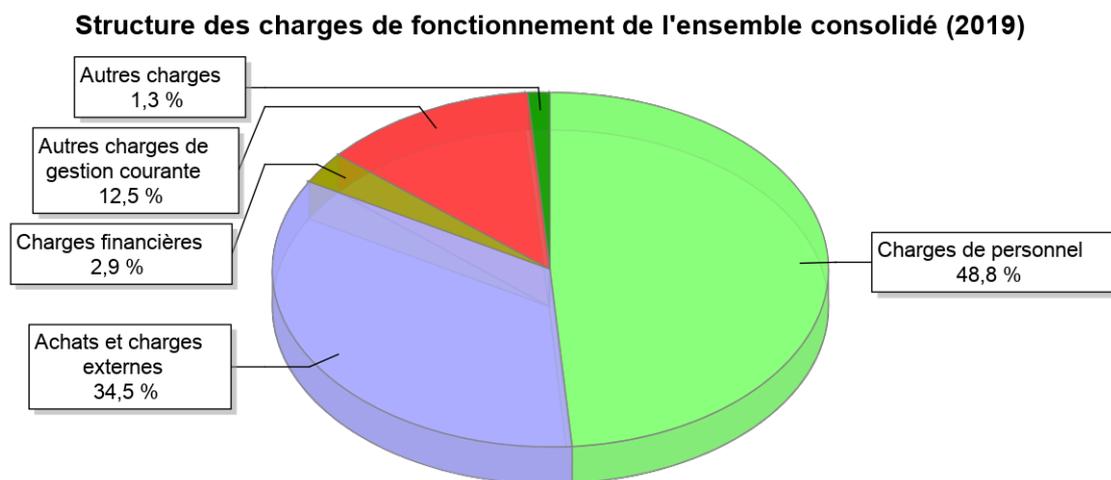
\* population DGF

Source : DGCL

Le potentiel financier de la commune progresse légèrement sur la période, en 2019 le potentiel financier par habitant se chiffre à 1 173 €, bien en dessous de celui de la strate régionale de 1 347 €/hab soit un écart de 13 %

## 1.1.2/ LES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

### Structure et évolution des charges réelles de fonctionnement



	Evolution des charges de fonctionnement consolidées					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 472 687</b>	<b>10 422 745</b>	<b>10 728 965</b>	<b>10 380 452</b>	<b>10 462 440</b>	<b>0,8 %</b>	<b>-8,8 %</b>
Dont charges de fonctionnement réelles	9 767 049	9 527 341	9 449 565	9 225 100	9 454 039	2,5 %	-3,2 %
Dont charges réelle des BA SPIC	403 646	429 891	373 224	388 485	406 443	4,6 %	0,7 %
Poids des BA SPIC dans le total des charges réelles (en %)	4	5	4	4	4	0,0 %	0,0 %

Sur l'ensemble de la période sous revue le total des charges de fonctionnement de la commune recule de 8,8 %, les charges de fonctionnement réelles (donnant lieu à décaissement) ne reculent que de 3,2% et celles du budget eau progressent très légèrement. Ces dernières représentent 4 % des charges réelles globales, l'incidence sur les finances de la commune est minime.

Concernant la structure des charges, 48,8 % des dépenses de fonctionnement vont aux charges de personnel. Deuxième poste de dépense, les achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...), 35,5 % dépenses de fonctionnement.

En troisième position, les autres charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...) représentent 12,5 % des dépenses de fonctionnement et ne concernent que le BP.

Puis viennent les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...), 2,9 % des dépenses de fonctionnement , 277 286 € en 2019, 35 €/hab dont 10% concernent le budget Eau.

## Les charges courantes

	Évolution des charges de fonctionnement courant					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>9 346 589</b>	<b>9 162 004</b>	<b>8 969 758</b>	<b>8 897 613</b>	<b>9 153 334</b>	<b>2,9 %</b>	<b>-2,1 %</b>
Charges de personnel	4 287 104	4 486 129	4 552 526	4 430 996	4 610 653	4,1 %	7,5 %
Achats et charges externes	3 355 003	3 018 199	2 955 849	3 111 433	3 262 596	4,9 %	-2,8 %
Impôts, taxes et versements assimilés	117 794	129 030	106 335	99 064	101 107	2,1 %	-14,2 %
Autres charges de gestion courante	1 586 688	1 528 645	1 355 048	1 256 120	1 178 976	-6,1 %	-25,7 %
dont contributions aux organismes de regroupement	400 219	397 568	399 001	346 211	280 988	-18,8 %	-29,8 %
dont subventions de fonctionnement versées aux organismes publics	150 000	502 000	460 000	425 000	445 000	4,7 %	196,7 %
dont subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé	523 194	413 843	261 913	253 693	215 917	-14,9 %	-58,7 %

Pour l'ensemble des budgets, les charges de fonctionnement courant régressent de 2,1 % sur la période alors que pour le seul BP ces charges augmentent de 3,5 % sur cette même période, autrement dit la baisse des charges de fonctionnement des budget annexes est suffisamment significative pour imprimer sa tendance à l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les charges de personnel sont le premier poste de dépense avec 4,6 M€ en 2019, elles progressent de 7,5 % sur l'ensemble de la période et s'élèvent à 589 €/hab contre 531 €/hab pour la strate départementale. Le poids des BA sur la totalité des dépenses de personnel est de 6% et concernent le budget annexe de la Nef.

Deuxième poste de dépense, les achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...) reculent globalement de 2.8 % sur la période, au total 3,3 M€ dont la part des BA sur le total représente 25 %.

Les autres charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...) ne concernent que le BP - 445 000 € de subventions qui se décomposent comme suit: 175 000 € de versements aux CCAS et 270 000 de subventions versés à la NEF

- 280 988 € de contributions aux organismes de regroupement: SIVU Forestier, SIVOM de la région de Wissembourg

- 215 917 de subventions versées à des personnes de droit privé: associations diverses, FDMJC, ciné club...

## 1.1.3/ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

	Formation de la capacité d'autofinancement brute					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>I-Produits de fonctionnement courant</b>	<b>11 105 118</b>	<b>10 920 766</b>	<b>11 437 593</b>	<b>11 285 111</b>	<b>11 239 813</b>	<b>-0,4 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>II-Charges de fonctionnement courant</b>	<b>9 346 589</b>	<b>9 162 004</b>	<b>8 969 758</b>	<b>8 897 613</b>	<b>9 153 334</b>	<b>2,9 %</b>	<b>-2,1 %</b>
<b>III-EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 758 529</b>	<b>1 758 762</b>	<b>2 467 835</b>	<b>2 387 498</b>	<b>2 086 480</b>	<b>-12,6 %</b>	<b>18,6 %</b>
<i>dont excédent brut d'exploitation SPIC</i>	<i>307 715</i>	<i>171 701</i>	<i>317 553</i>	<i>380 953</i>	<i>311 405</i>	<i>-18,3 %</i>	<i>1,2 %</i>
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits financiers (hors reprises)	36 236	25 371	25 695	22 253	17 926	-19,4 %	-50,5 %
Charges financières (hors dotations)	379 670	329 937	310 296	298 916	277 286	-7,2 %	-27,0 %
Produits exceptionnels (hors reprises) *	44 966	46 320	173 839	45 508	105 109	131,0 %	133,8 %
Charges exceptionnelles (hors dotations) *	40 790	35 400	169 512	28 571	23 419	-18,0 %	-42,6 %
<b>IV-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>1 419 271</b>	<b>1 465 116</b>	<b>2 187 561</b>	<b>2 127 772</b>	<b>1 908 810</b>	<b>-10,3 %</b>	<b>34,5 %</b>
<i>dont capacité d'autofinancement brute SPIC</i>	<i>280 963</i>	<i>158 062</i>	<i>296 587</i>	<i>368 930</i>	<i>299 435</i>	<i>-18,8 %</i>	<i>6,6 %</i>

\* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

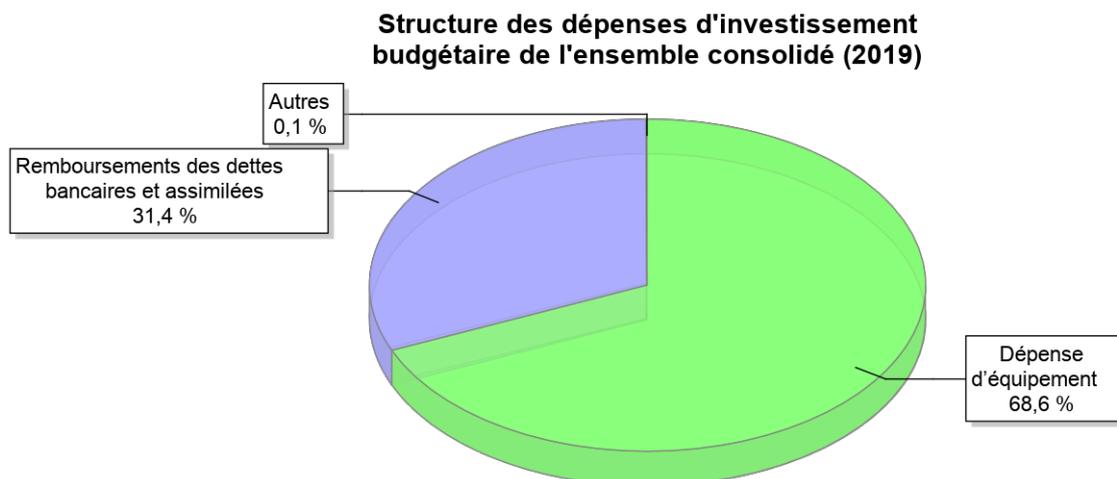
L'excédent brut de fonctionnement (EBF) qui s'obtient par la différence des charges et des produits de fonctionnement dépasse les 2 M€ depuis 2017, il stagne à 1,7 M€ en 2015 et 2016 puis atteint sa meilleure année en 2017 avec 2,4 M€ puis baisse les années suivantes pour se retrouver à 2 M€ en 2019. C'est le résultat de l'effet conjugué d'une hausse des produits de fonctionnement et en parallèle d'une légère baisse des charges, bien qu'en 2019 ces charges de fonctionnement soient reparties à la hausse d'où une chute de l'EBF.

C'est l'EBF retravaillé, après ajout et décomptes des charges et des produits financiers ainsi que des charges et produits exceptionnelles (liée en général à des cessions), qui détermine la capacité d'autofinancement brute de la commune. Cette CAF brute varie d'une année à l'autre, entre 1,4 M€ sont niveau le plus bas et 2,1 M€ pour les meilleures années de la période. En 2019 elle s'élève à 1,9 M€

# 1.2/ L'INVESTISSEMENT

## 1.2.1/ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Structure des dépenses d'investissement



	Evolution des dépenses d'équipement consolidées					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>3 534 924</b>	<b>2 670 642</b>	<b>5 703 069</b>	<b>5 227 138</b>	<b>7 828 142</b>	<b>49,8 %</b>	<b>121,5 %</b>
<b>dont dépenses d'équipement</b>	<b>1 085 351</b>	<b>1 719 256</b>	<b>3 987 363</b>	<b>2 922 779</b>	<b>5 368 624</b>	<b>83,7 %</b>	<b>394,6 %</b>
dont dépenses d'équipement des BA SPIC	147 248	197 439	364 679	275 224	304 498	10,6 %	106,8 %
Poids des BA SPIC dans le total des dépenses d'équipement (en %)	14	11	9	9	6		

Les dépenses d'investissement se composent de deux volets, le premier concerne le remboursement des emprunts, il représente en 2019 31,4 % des dépenses d'investissement, le second volet représente les 68,6 % restants concerne les dépenses d'équipement.

Le total des dépenses d'investissement se chiffre à 7,8 M€ en 2019, de loin son niveau le plus élevé de la période sous revue. La part des dépenses d'équipement ne cesse d'augmenter sur la période, en 2019 elles se montent à 5,3 M€ , soit 647 €/hab contre 360 €/hab pour la strate départementale.

Le poids des dépenses du budget annexe SPIC est limité sur l'ensemble de la période, oscillant entre 147 248 € en 2015, son niveau le plus faible et 364 679 € en 2017, son niveau le plus élevé.

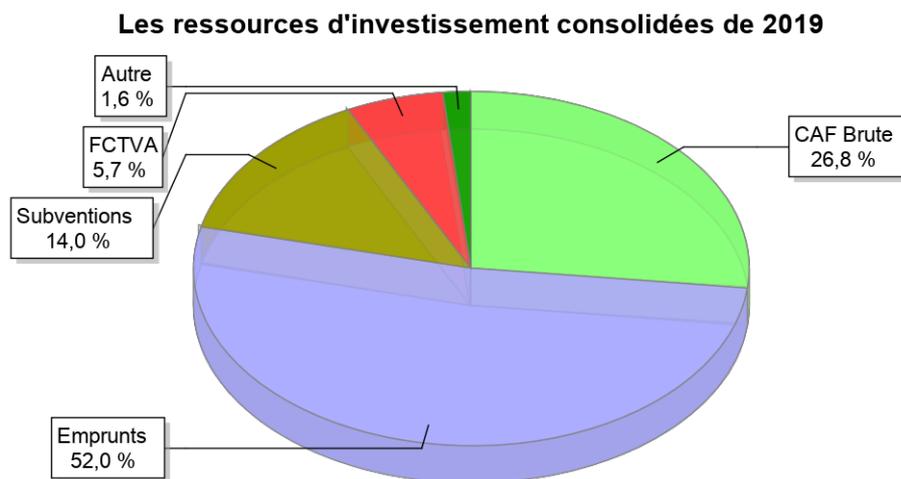
## Evolution des immobilisations

	Évolution des immobilisations de l'ensemble consolidé					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>1 085 351</b>	<b>1 719 256</b>	<b>3 987 363</b>	<b>2 922 779</b>	<b>5 368 624</b>	<b>83,7 %</b>	<b>394,6 %</b>
dont subventions d'investissement accordées	69 036	71 306	59 808	43 541	29 834	-31,5 %	-56,8 %
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 240</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	-
<b>Immobilisations affectées, concédées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	-	-

En 2019 les dépenses d'équipements font un bond , elle augment de 83 % par rapport à l'exercice précédent. La commune a entrepris un gros chantier de restructuration de son gymnase municipal en salle multi-activités, un projet de 2,2 M€. Un second gros chantier de travaux concerne les vitraux de l'église St Pierre et Paul estimé à 623 721 €. Puis toutes une série de travaux dans les différentes écoles de la ville, les différentes églises. La commune dispose d'un important patrimoine immobilier et mène une politique dynamique d'investissement.

## 1.2.2/ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### Structure des ressources d'investissement



Le financement du programme d'investissement de 2019 nécessite de recourir à l'emprunt qui représente en 2019, 52 % des ressources d'investissement. En 2019 elle va emprunter 2,85 M€. La CAF brute représente 26,8% des ressources d'investissement, sachant qu'elle doit servir en priorité au remboursement des emprunts. Les subventions représentent 14 % des ressources d'investissement, le FCTVA 5,7 % .

## La capacité d'autofinancement nette

	Évolution de la capacité d'autofinancement nette					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>1 419 271</b>	<b>1 465 116</b>	<b>2 187 561</b>	<b>2 127 772</b>	<b>1 908 810</b>	<b>-10,3 %</b>	<b>34,5 %</b>
dont capacité d'autofinancement brute SPIC	280 963	158 062	296 587	368 930	299 435	-18,8 %	6,6 %
<b>Remboursement des dettes bancaires et assimilées</b>	<b>2 449 573</b>	<b>907 385</b>	<b>1 626 777</b>	<b>2 304 359</b>	<b>2 454 419</b>	<b>6,5 %</b>	<b>0,2 %</b>
dont remboursement SPIC	46 171	47 943	49 783	51 696	53 682	3,8 %	16,3 %
<b>Capacité d'autofinancement nette des remboursements</b>	<b>-1 030 303</b>	<b>557 730</b>	<b>560 784</b>	<b>-176 587</b>	<b>-545 609</b>	<b>-209,0 %</b>	<b>47,0 %</b>
dont capacité d'autofinancement nette SPIC	234 792	110 119	246 804	317 234	245 753	-22,5 %	4,7 %
% SPIC/TOTAL	-23	20	44	-180	-45	75,0 %	-95,7 %

La CAF nette s'obtient par déduction de la CAF brute des remboursements d'emprunt de l'exercice. Or, on note que la CAF brute est insuffisante pour couvrir les remboursements de l'exercice sur les deux dernières années, 2018 et 2019 ainsi qu'en 2015. Ces années là, la CAF nette est négative, autrement dit la commune non seulement ne dégage pas le moindre autofinancement pour ses dépenses d'équipement mais elle est même contrainte de puiser dans ses réserves.

La CAF nette du budget principale est faible, à peine 141 245 € en 2019 soit 18 €/hab contre 170 €/hab pour les autres communes de la strate départementale.

Néanmoins, ces chiffres peuvent être relativisés si l'on distingue les remboursements des emprunts à long terme de ceux des emprunts relais. En effet, pour ces derniers, il s'agit de prêts à différé de remboursement en capital qui sont intégralement financés par l'encaissement du FCTVA ou d'une subvention d'équipement, donc par de l'investissement. Ainsi, en 2019, le remboursement des emprunts relais sur le budget Ville s'élève à 850 000 €, soit 108 €/hab.

## Les ressources stables d'investissement

	Évolution des ressources d'investissement consolidées					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Autres ressources d'investissement</b>	<b>3 949 241</b>	<b>2 947 920</b>	<b>5 504 533</b>	<b>5 674 466</b>	<b>7 132 800</b>	<b>25,7 %</b>	<b>80,6 %</b>
<b>Dont FCTVA</b>	<b>174 707</b>	<b>118 976</b>	<b>209 318</b>	<b>537 518</b>	<b>403 054</b>	<b>-25,0 %</b>	<b>130,7 %</b>
Dont FCTVA des BA SPIC	0	0	0	0	0	-	-
% BA SPIC/TOTAL FCTVA	0	0	0	0	0	-	-
<b>Dont subventions reçues</b>	<b>225 551</b>	<b>249 401</b>	<b>543 384</b>	<b>802 504</b>	<b>1 029 257</b>	<b>28,3 %</b>	<b>356,3 %</b>
Dont subventions reçues BA SPIC	0	5 539	0	54 852	46 983	-14,3 %	-
% BA SPIC/TOTAL SUBVENTIONS RECUES	0	2	0	7	5	-28,6 %	-
<b>Dont Emprunts de l'exercice</b>	<b>1 550 000</b>	<b>1 070 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>1 970 000</b>	<b>3 710 000</b>	<b>88,3 %</b>	<b>139,4 %</b>
Dont emprunts de l'exercice BA SPIC	0	0	0	0	0	-	-
% BA SPIC/TOTAL EMPRUNTS DE L'EXERCICE	0	0	0	0	0	-	-

Les ressources d'investissement proviennent des subventions et du FCTVA qui sont tributaires des investissements effectués.

Il y a surtout un recours systématique et massif à l'emprunt sur l'ensemble de la période.

## L'endettement

	Évolution de la dette consolidée					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Encours total de la dette au 31 décembre</b>	<b>11 962 914</b>	<b>12 125 528</b>	<b>12 648 751</b>	<b>12 314 392</b>	<b>13 569 974</b>	<b>10,2 %</b>	<b>13,4 %</b>
<b>dont encours des dettes bancaires et assimilées</b>	<b>11 962 914</b>	<b>12 125 528</b>	<b>12 648 751</b>	<b>12 314 392</b>	<b>13 569 974</b>	<b>10,2 %</b>	<b>13,4 %</b>
dont encours des dettes bancaires SPIC	428 942	380 999	331 216	279 520	225 838	-19,2 %	-47,3 %
% SPIC/TOTAL	4	3	3	2	2	0,0 %	-50,0 %

Sur l'ensemble de la période l'endettement progresse de 13,4 % , un encours au 31 décembre 2019 de 13,5 M€ soit 1 734 €/hab.

Pour le BP la dette s'élève à quasiment 11 M€ soit 1 404 €/hab , bien au dessus des 470 €/hab des autres communes du département. L'encours se compose de 22 emprunts arrivant à échéance entre 2021 et 2040.

Le budget lotissement les 4 vents a souscrit un prêt relais de 650 000 € en 2020 sur 36 mois, le budget quartier Steinbaechel a également souscrit 2 emprunts relais de 210 000 € et 500 000 € et le lotissement Gumberle un prêt relais de 600 000 €

Le budget Eau voit sa dette divisé par deux sur la période, passant de 428 942 € en 2015 à 225 838 € en 2019. La dette de ce budget annexe représente 19 % de la dette totale, elle se compose de 4 emprunts dont un arrivant à terme en décembre 2020, le second en décembre 2022, le troisième en décembre 2026 et le dernier en décembre 2027.

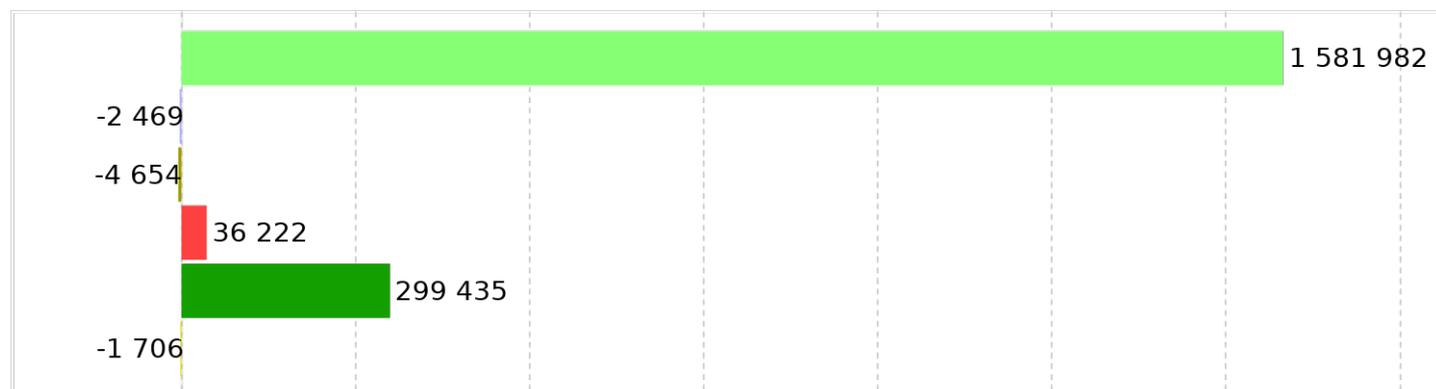
## 2/ L'ETUDE DES RELATIONS BP/BA

### 2.1/ ETUDE DE LA STRUCTURE FINANCIERE

#### 2.1.1/ LA REPARTITION DE L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute

Répartition de la CAF brute de 2019



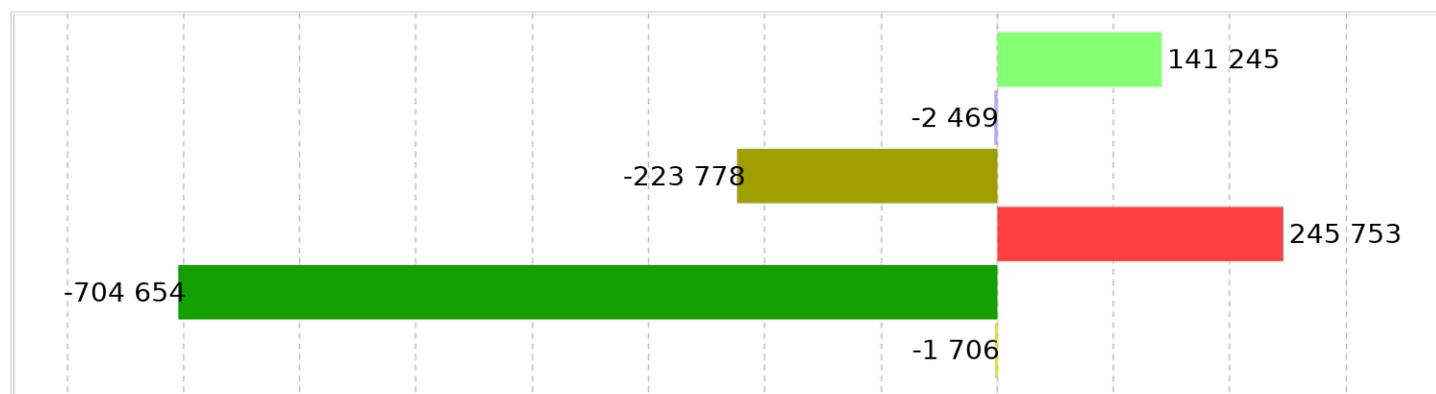
■ WISSEMBOURG 
 ■ WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES 
 ■ WISSEMBOURG LOT 4 VENTS 
 ■ WISSEMBOURG LOT GUMBERLE 
 ■ WISSEMBOURG EAU 
 ■ Autres BA

En €	Répartition de la CAF brute					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	1 222 025	1 411 892	1 596 143	1 775 015	1 581 982	-10,9 %	29,5 %
WISSEMBOURG EAU	280 963	158 062	296 587	368 930	299 435	-18,8 %	6,6 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	-8 949	-106 025	84 339	5 208	36 222	595,5 %	-
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	-1 667	-1 083	-1 550	-2 907	-4 654	-60,1 %	-179,2 %
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	9 376	986	252	-2 469	-	-
Autres	-73 101	-7 107	211 055	-18 727	-1 706	90,9 %	97,7 %

Le poids des budgets annexes sur la CAF brute, hormis le budget eau, est minime.

## La capacité d'autofinancement nette

### Répartition de la CAF Nette de 2019



WISSEMBOURG	WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	WISSEMBOURG EAU
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	Autres BA		

En €	Répartition de la CAF nette					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	-121 378	652 450	569 149	122 352	141 245	15,4 %	-
WISSEMBOURG EAU	234 792	110 119	246 804	317 234	245 753	-22,5 %	4,7 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	-418 949	-206 025	-415 661	-94 792	-223 778	-136,1 %	46,6 %
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	-1 667	-1 083	-1 550	-2 907	-704 654	-24 139,9 %	-42 170,8 %
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	9 376	986	252	-2 469	-	-
Autres	-723 101	-7 107	161 055	-518 727	-1 706	99,7 %	99,8 %

La CAF nette s'obtient après déduction des remboursements d'emprunt d'où les montants négatifs des budgets annexes lotissements. Le lotissement Gumberle rembourse 260 000 €, le lotissement 4 vents 700 000 €.

Le budget Eau rembourse 53 682 €, déduit de la CAF brute de ce budget soit 299 435 € on obtient une CAF nette de 245 753 €.

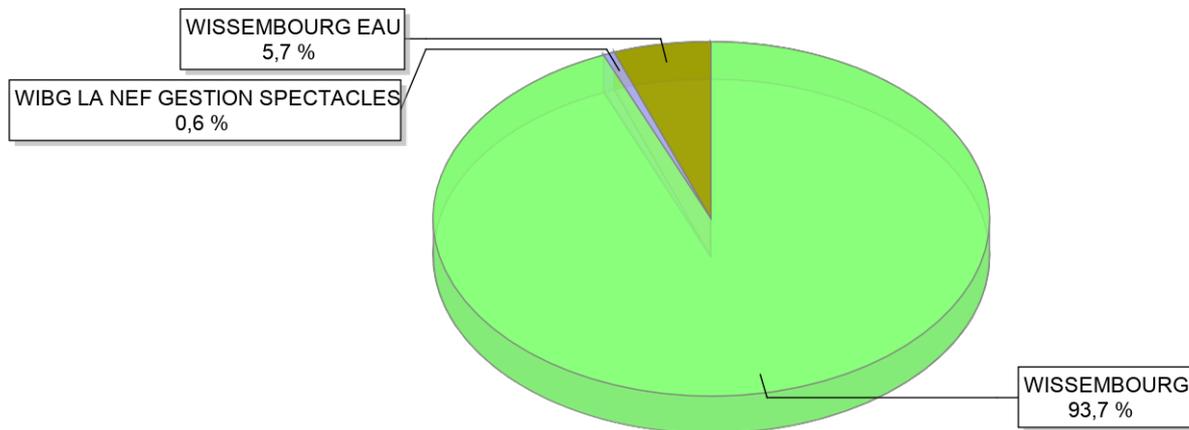
Le budget principal qui dégage une CAF brute de 1,5 M€ rembourse 1,44 M€ d'emprunt et sa CAF nette plafonne à 141 245 €.

Tous budgets confondus la CAF nette est donc négative en 2019 de 545 609 €.

Autant le poids des budgets annexes est minime sur la CAF brute autant le poids des budgets annexes dans la formation de la CAF nette est prépondérant.

## 2.1.2/ LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Répartition des dépenses d'équipement de 2019

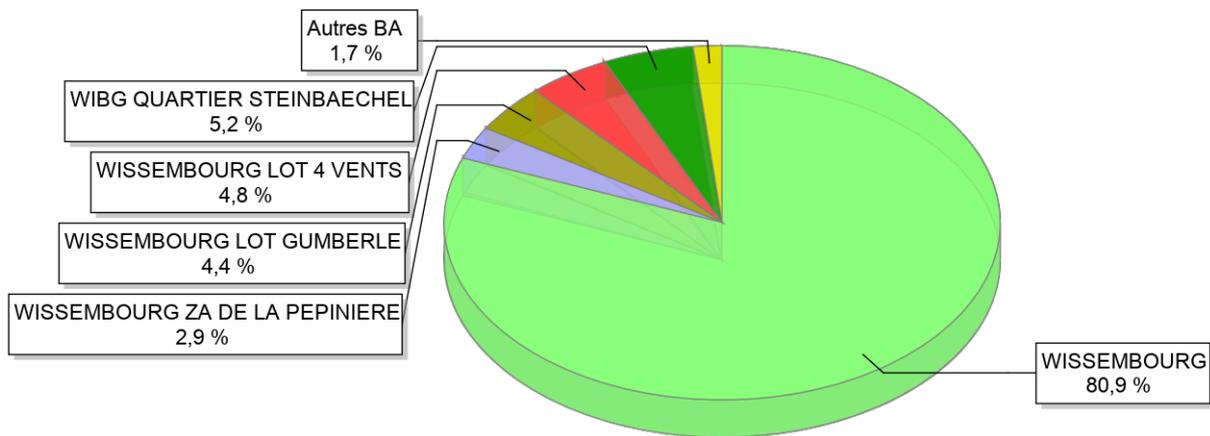


En €	Répartition des dépenses d'équipement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	938 103	1 493 915	3 576 154	2 637 079	5 030 220	90,7 %	436,2 %
WISSEMBOURG EAU	147 248	197 439	364 679	275 224	304 498	10,6 %	106,8 %
WIBG QUARTIER STEINBAEHEL	0	0	0	0	0	-	-
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	0	0	0	0	0	-	-
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	27 903	46 530	10 476	33 907	223,7 %	-
Autres	0	0	0	0	0	-	-

Les dépenses d'équipement se concentrent très majoritairement sur le BP, soit sur 100 € de dépenses d'équipement ,93,7 € se rapportent au BP, 5,7 € au budget EAU et 0,6 € au budget La Nef gestion des spectacles.

## 2.1.3/ LA REPARTITION DE L'ENDETTEMENT

Répartition de l'encours total de la dette de 2019



En €	Répartition de l'encours bancaire					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	8 723 972	8 634 529	9 757 535	9 574 872	10 984 136	14,7 %	25,9 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	1 160 000	1 460 000	960 000	860 000	600 000	-30,2 %	-48,3 %
WISSEMBOURG ZA DE LA PEPINIERE	450 000	450 000	400 000	400 000	400 000	0,0 %	-11,1 %
WIBG QUARTIER STEINBAECHEL	500 000	500 000	500 000	500 000	710 000	42,0 %	42,0 %
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	700 000	700 000	700 000	700 000	650 000	-7,1 %	-7,1 %
Autres	428 942	380 999	331 216	279 520	225 838	-19,2 %	-47,3 %

La commune de Wissembourg a un encours de dettes de 13,5 M€ fin 2019 dont 80,9 % sont inscrites au BP.

Les emprunts des lotissements sont des prêts relais autrement dit ce sont des prêts destinés à faire une avance financière dans l'attente de la vente des terrains.

Le budget lotissement les 4 vents a souscrit un prêt relais de 650 000 € en 2019 sur 36 mois, le budget quartier Steinbaechel a également souscrit 2 emprunts relais de 210 000 € et 500 000 €, le lotissement Gumberle un prêt relais de 600 000 € et enfin le budget ZA de la Pépinière un prêt relais de 400 000 €. Ces prêts relais représentent 17,3 % de l'encours de dette fin 2019.

Le budget Eau voit sa dette divisé par deux sur la période, passant de 428 942 € en 2015 à 225 838 € en 2019, il représente 1,7 % de l'encours de dette en 2019

## 2.2/ INCIDENCE DES BA SUR LA STRUCTURE BILANCIELLE DU BP

La mesure de l'équilibre financier s'effectue par le biais du bilan fonctionnel. Etabli à partir d'un reclassement des postes du bilan par fonction (opérations d'investissement et leur financement ; dettes et créances à court terme ; trésorerie), il met en évidence trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, qui permettent d'apprécier la solidité financière de la collectivité. L'étude de la structure bilancielles du budget principal permet de mettre en évidence de manière globale l'incidence des budgets annexes sur la trésorerie au travers des comptes de liaison entre le budget principal et ses budgets annexes.

En €	Structure bilancielles du budget principal					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Actif immobilisé brut dont:</b>	<b>117 713 723</b>	<b>119 169 236</b>	<b>122 440 630</b>	<b>124 602 927</b>	<b>129 776 586</b>	<b>4,2 %</b>	<b>10,2 %</b>
Immobilisations corporelles	115 704 865	117 165 499	120 330 981	122 606 610	127 582 584	4,1 %	10,3 %
Immobilisations incorporelles	1 779 621	1 775 500	1 870 171	1 970 680	2 022 583	2,6 %	13,7 %
Immobilisations financières	16 397	15 397	26 637	25 637	24 637	-3,9 %	50,3 %
<b>Ressources propres dont :</b>	<b>118 121 659</b>	<b>119 730 097</b>	<b>123 186 972</b>	<b>125 780 236</b>	<b>130 342 212</b>	<b>3,6 %</b>	<b>10,3 %</b>
Capitaux propres	103 399 514	104 618 312	106 395 341	108 802 052	111 177 337	2,2 %	7,5 %
Amortissements et provisions	5 749 661	6 228 744	6 785 583	7 403 312	8 034 667	8,5 %	39,7 %
Dettes financières	8 723 972	8 634 529	9 757 535	9 574 872	10 984 136	14,7 %	25,9 %
Dont dettes entre structures locales	0	0	0	0	0	-	-
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>407 936</b>	<b>560 861</b>	<b>746 342</b>	<b>1 177 309</b>	<b>565 626</b>	<b>-52,0 %</b>	<b>38,7 %</b>
<b>Actifs circulant dont :</b>	<b>849 092</b>	<b>944 474</b>	<b>539 536</b>	<b>1 038 975</b>	<b>1 900 461</b>	<b>82,9 %</b>	<b>123,8 %</b>
Stocks et en cours	0	0	0	0	0	-	-
Redevables et comptes rattachés	199 858	344 728	338 162	349 746	317 225	-9,3 %	58,7 %
Comptes de liaison (SD)	285 246	305 964	102 085	386 701	178 009	-54,0 %	-37,6 %
<b>Passifs circulant dont</b>	<b>786 881</b>	<b>1 010 073</b>	<b>1 035 203</b>	<b>1 049 903</b>	<b>1 867 909</b>	<b>77,9 %</b>	<b>137,4 %</b>
Dettes sur achats d'exploitation	298 855	253 728	230 787	284 679	308 288	8,3 %	3,2 %
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	-	-
Comptes de liaison (SC)	349 843	483 141	410 973	334 476	392 142	17,2 %	12,1 %
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>62 211</b>	<b>-65 600</b>	<b>-495 668</b>	<b>-10 928</b>	<b>32 552</b>	<b>-</b>	<b>-47,7 %</b>
<b>Trésorerie active dont:</b>	<b>345 724</b>	<b>626 460</b>	<b>1 242 009</b>	<b>1 188 237</b>	<b>533 074</b>	<b>-55,1 %</b>	<b>54,2 %</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Disponibilités	341 461	622 210	1 237 759	1 184 537	529 435	-55,3 %	55,0 %
<b>Trésorerie passive dont</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	-	-
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>345 724</b>	<b>626 460</b>	<b>1 242 009</b>	<b>1 188 237</b>	<b>533 074</b>	<b>-55,1 %</b>	<b>54,2 %</b>

En €	Détail des comptes de liaison par budget annexe (Solde créditeur)					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	64 597	177 177	308 888	-52 225	214 133	-	231,5 %
WISSEMBOURG EAU	-103 874	-252 345	-174 656	-27 010	-48 320	-78,9 %	53,5 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	9 461	41 253	-18 891	315 262	178 009	-43,5 %	1 781,5 %
WIBG QUARTIER STEINBAECHEL	-64 289	-49 096	-44 553	71 440	-116 473	-	-81,2 %
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	-15 648	14 079	-186 018	-191 690	-3,0 %	-
Autres	94 106	98 658	-84 868	-121 448	-35 659	70,6 %	-

Sur l'ensemble de la période les dettes financières grimpe de 25 % , la commune est lourdement et durablement endettée. Le fonds de roulement est faible.

Globalement les comptes de liaison des budgets annexes génèrent un passif de 214 133 € pour le BP qui pèsent sur la trésorerie de la collectivité. Cependant les budgets lotissements tant qu'ils sont en phase d'aménagement sont équilibrés en fonctionnement, la section d'investissement qui constate en dépense le coût total de la viabilisation doit trouver en recette les moyens de la financer (d'où les prêts relais).

# PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière de la commune de Wissembourg est fragile, son ratio de coefficient d'autofinancement courant (rapport entre les charges de fonctionnement réelles + remboursement de la dette sur les produits de fonctionnement réels) est de 0,986, il se rapproche du seuil d'alerte fixé à 1,055.

Son ratio de rigidité des charges structurelles, qui mesure le poids des dépenses obligatoires sur l'ensemble des produits de fonctionnement réels, est de 0,518 pour un seuil d'alerte fixé à 0,559, ce qui laisse peu de marges de manœuvre à la commune pour améliorer son résultat de fonctionnement.

Par ailleurs l'endettement de la commune est élevé, le ratio d'endettement est de 6,94, autrement dit, en consacrant la totalité de sa CAF brute au remboursement de la dette, la commune mettrait 6 ans et 11 mois pour éteindre sa dette contre un ratio de 2,03 pour les autres communes de la strate.

Dernier constat, fin 2019 le fonds de roulement de la commune n'est plus que de 562 626 € soit 72 €/hab contre 352 €/hab pour la moyenne départementale.

La commune doit veiller à se désendetter dans les années à venir en cessant de recourir systématiquement à l'emprunt. Elle doit mener une politique d'investissement compatible à ses finances. Elle peut également revoir ses dépenses et ses recettes de fonctionnement afin de les optimiser au maximum dans le but d'augmenter sa CAF et par conséquent améliorer sa capacité d'autofinancement.

### **3/ ETUDE INDIVIDUELLE DES BUDGETS ANNEXES SIGNIFICATIFS**

#### **ETUDE DU BUDGET WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES**

Le budget annexe "Nef Gestion de spectacle" a été créé en 2016 et fait suite à la délibération du 06 mars 2015 par laquelle, le conseil municipal de la ville de Wissembourg a décidé de reprendre en gestion directe la programmation culturelle. La ville prend en charge l'entretien du bâtiment, intègre dans ses services les techniciens salariés de l'association, gère l'occupation et la location des salles.

## La formation de la CAF

En €	Formation de l'autofinancement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>I-Produits de fonctionnement courant dont:</b>	<b>0</b>	<b>431 787</b>	<b>416 402</b>	<b>453 470</b>	<b>471 774</b>	<b>4,0 %</b>	<b>-</b>
Prestations de services	0	60 403	54 232	67 238	67 913	1,0 %	-
Subventions d'exploitation	0	364 430	353 240	371 455	380 312	2,4 %	-
Autres produits de gestion courante	0	3 183	4 623	8 498	17 969	111,4 %	-
<b>II-Charges de fonctionnement courant dont</b>	<b>0</b>	<b>422 411</b>	<b>415 415</b>	<b>453 064</b>	<b>474 243</b>	<b>4,7 %</b>	<b>-</b>
Charges de personnel	0	219 986	226 573	222 148	223 924	0,8 %	-
Achats et charges externes	0	202 424	188 707	230 916	250 318	8,4 %	-
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	-	-
<b>III-EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>9 376</b>	<b>986</b>	<b>406</b>	<b>-2 469</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits financiers (hors reprises)	0	0	0	0	0	-	-
Charges financières (hors dotations)	0	0	0	0	0	-	-
Produits exceptionnels (hors reprises) *	0	0	0	0	0	-	-
Charges exceptionnelles (hors dotations) *	0	0	0	154	0	-100,0 %	-
<b>Produits de fonctionnement réels</b>	<b>0</b>	<b>431 787</b>	<b>416 402</b>	<b>453 470</b>	<b>471 774</b>	<b>4,0 %</b>	<b>-</b>
<b>Charges de fonctionnement réelles</b>	<b>0</b>	<b>422 411</b>	<b>415 415</b>	<b>453 217</b>	<b>474 243</b>	<b>4,6 %</b>	<b>-</b>
<b>IV-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>0</b>	<b>9 376</b>	<b>986</b>	<b>252</b>	<b>-2 469</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

Le budget annexe La Nef a été créé en 2016. En matière de recettes et de dépenses de fonctionnement il arrive à l'équilibre grâce à la subvention d'exploitation (dite subvention d'équilibre) versée par la commune.

Le total des produits de fonctionnement du budget annexe se chiffre en 2019 à 471 774 €

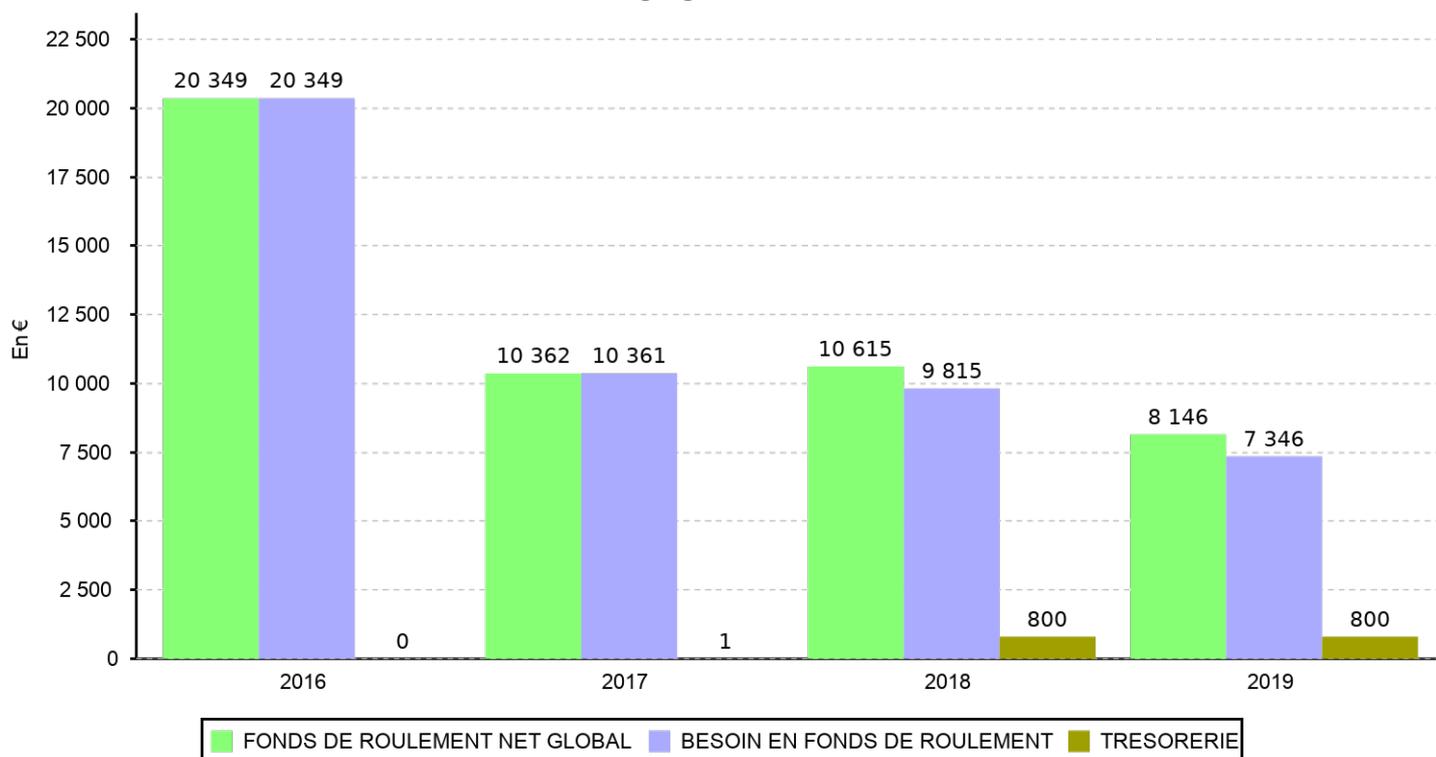
Les produits de fonctionnement de ce budget provient essentiellement des subventions d'exploitation: 270 000 € de subvention d'équilibre du BP, 22 500 € de subvention de la CCPW, 36 100 € de subvention du département, 20 000 € de subvention de la commune pour les spectacles, et 26 637 € de subvention de la DRAC et 4 212 € de subventions diverses. Les recettes de la billetterie s'élèvent à 67 913 € (cinéma, spectacles...) et 17 969 € proviennent de location de salles.

Les charges de fonctionnement en 2019 s'élèvent à 474 243 € dont 223 924 € de charges de personnel et 250 318 € d'achats et de charges externes. Parmi les prestations de service, 84 812 € sont consacrés à l'achat de spectacles, 37 570 € à l'achat de gaz et d'électricité, 40 100 € pour l'animation d'atelier, 20 769 € de frais divers (frais hébergement site web, paiement droits cinéma CNC, impression des programmes...)

## Les équilibres bilanciaux

En €	Bilan fonctionnel					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Actif immobilisé brut dont:</b>	<b>0</b>	<b>27 903</b>	<b>74 432</b>	<b>84 909</b>	<b>118 815</b>	<b>39,9 %</b>	-
Immobilisations corporelles	0	24 407	70 937	81 413	111 155	36,5 %	-
Immobilisations incorporelles	0	3 495	3 495	3 495	7 660	119,2 %	-
Immobilisations financières	0	0	0	0	0	-	-
<b>Ressources propres dont :</b>	<b>0</b>	<b>48 251</b>	<b>84 795</b>	<b>95 523</b>	<b>126 961</b>	<b>32,9 %</b>	-
Capitaux propres	0	48 251	80 629	84 420	109 054	29,2 %	-
Amortissements et provisions	0	0	4 166	11 103	17 907	61,3 %	-
Dettes financières	0	0	0	0	0	-	-
Dont dettes entre structures locales	0	0	0	0	0	-	-
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>0</b>	<b>20 349</b>	<b>10 362</b>	<b>10 615</b>	<b>8 146</b>	<b>-23,3 %</b>	-
<b>Actifs circulant dont :</b>	<b>0</b>	<b>51 829</b>	<b>40 898</b>	<b>242 853</b>	<b>267 323</b>	<b>10,1 %</b>	-
Stocks et en cours	0	0	0	0	0	-	-
Redevables et comptes rattachés	0	8 790	8 970	12 587	28 504	126,5 %	-
Comptes de liaison des BA (SD)	0	15 648	0	186 018	191 690	3,0 %	-
<b>Passifs circulant dont</b>	<b>0</b>	<b>31 480</b>	<b>30 536</b>	<b>233 038</b>	<b>259 977</b>	<b>11,6 %</b>	-
Dettes sur achats d'exploitation	0	29 206	10 625	20 897	29 668	42,0 %	-
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	-	-
Comptes de liaison des BA (SC)	0	0	14 079	0	0	-	-
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0</b>	<b>20 349</b>	<b>10 361</b>	<b>9 815</b>	<b>7 346</b>	<b>-25,2 %</b>	-
<b>Trésorerie active dont:</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>0,0 %</b>	-
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Disponibilités	0	0	0	0	0	-	-
<b>Trésorerie passive dont</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	-
Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	0	0	-	-
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>0,0 %</b>	-

## Évolution des Agrégats du Bilan Fonctionnel



Les immobilisations corporelles du budget se chiffrent fin 2019 à 111 155 € dont 62 857 € au c/21318 le Bâtiment la NEF, 10 586 € de matériel informatique et de bureau, 56 214 € de matériel divers (piano, micros, réfrigérateur, centrale vapeur...)  
 Les immobilisations incorporelles se chiffrent à 7 660 € et concernent le site internet.  
 C'est un budget qui dépend de la subvention de fonctionnement versée par le BP, il n'atteint l'équilibre que grâce à cette subvention.

# TABLEAUX ANNEXES

Structure du tableau de référentiel des BA d'une Commune

SIRET	Nomenclature	2015	2016	2017	2018	2019	Centralisation
21670544200012	M14	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG	WISSEMBOURG	Oui
21670544200145	M49	WISSEMBOURG EAU	WISSEMBOURG EAU	WISSEMBOURG EAU	WISSEMBOURG EAU	WISSEMBOURG EAU	Oui
21670544200160	-	WIBG LOT ALLEE DES PEUPLIERS	WIBG LOT ALLEE DES PEUPLIERS	WIBG LOT ALLEE DES PEUPLIERS	-	-	-
21670544200178	-	WIBG LOT AL DES PEUPLIERS 2 TR	WIBG LOT AL DES PEUPLIERS 2 TR	WIBG LOT AL DES PEUPLIERS 2 TR	-	-	-
21670544200186	M14	WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	Oui				
21670544200194	M14	WISSEMBOURG ZA DE LA PEPINIERE	Oui				
21670544200202	M14	WIBG QUARTIER STEINBAECHEL	Oui				
21670544200210	M14	WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	Oui				
21670544200228	M14	-	WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	Oui

	Formation de la capacité d'autofinancement brute consolidée					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>11 105 118</b>	<b>10 920 766</b>	<b>11 437 593</b>	<b>11 285 111</b>	<b>11 239 813</b>	<b>-0,4 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>Dont ressources fiscales</b>	<b>6 547 318</b>	<b>6 724 030</b>	<b>6 930 646</b>	<b>7 020 533</b>	<b>7 033 396</b>	<b>0,2 %</b>	<b>7,4 %</b>
Impôts et taxes (y compris FNGIR)	6 192 162	6 459 043	6 506 091	6 721 904	6 765 374	0,6 %	9,3 %
Fiscalité reversée	-59 938	-115 254	-155 425	-162 872	-176 706	-8,5 %	-194,8 %
Autres impôts et taxes	415 094	380 241	579 980	461 501	444 728	-3,6 %	7,1 %
dont versement de transport	0	0	0	0	0	-	-
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont Prestations de services</b>	<b>254 824</b>	<b>257 025</b>	<b>282 583</b>	<b>318 296</b>	<b>311 766</b>	<b>-2,1 %</b>	<b>22,3 %</b>
dont redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont dotations et participations</b>	<b>2 294 801</b>	<b>2 496 755</b>	<b>2 514 649</b>	<b>2 315 182</b>	<b>2 201 467</b>	<b>-4,9 %</b>	<b>-4,1 %</b>
dont DGF	1 729 947	1 519 931	1 410 878	1 371 255	1 317 648	-3,9 %	-23,8 %
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>9 346 589</b>	<b>9 162 004</b>	<b>8 969 758</b>	<b>8 897 613</b>	<b>9 153 334</b>	<b>2,9 %</b>	<b>-2,1 %</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>4 287 104</b>	<b>4 486 129</b>	<b>4 552 526</b>	<b>4 430 996</b>	<b>4 610 653</b>	<b>4,1 %</b>	<b>7,5 %</b>
<b>Achats et charges externes</b>	<b>3 355 003</b>	<b>3 018 199</b>	<b>2 955 849</b>	<b>3 111 433</b>	<b>3 262 596</b>	<b>4,9 %</b>	<b>-2,8 %</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>117 794</b>	<b>129 030</b>	<b>106 335</b>	<b>99 064</b>	<b>101 107</b>	<b>2,1 %</b>	<b>-14,2 %</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 586 688</b>	<b>1 528 645</b>	<b>1 355 048</b>	<b>1 256 120</b>	<b>1 178 976</b>	<b>-6,1 %</b>	<b>-25,7 %</b>
dont contributions aux organismes de regroupement	400 219	397 568	399 001	346 211	280 988	-18,8 %	-29,8 %
dont subventions de fonctionnement versées aux organismes publics	150 000	502 000	460 000	425 000	445 000	4,7 %	196,7 %
dont subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé	523 194	413 843	261 913	253 693	215 917	-14,9 %	-58,7 %
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 758 529</b>	<b>1 758 762</b>	<b>2 467 835</b>	<b>2 387 498</b>	<b>2 086 480</b>	<b>-12,6 %</b>	<b>18,6 %</b>
dont excédent brut d'exploitation SPIC	307 715	171 701	317 553	380 953	311 405	-18,3 %	1,2 %
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits financiers (hors reprises)	36 236	25 371	25 695	22 253	17 926	-19,4 %	-50,5 %
Charges financières (hors dotations)	379 670	329 937	310 296	298 916	277 286	-7,2 %	-27,0 %
Produits exceptionnels (hors reprises) *	44 966	46 320	173 839	45 508	105 109	131,0 %	133,8 %
Charges exceptionnelles (hors dotations) *	40 790	35 400	169 512	28 571	23 419	-18,0 %	-42,6 %
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>1 419 271</b>	<b>1 465 116</b>	<b>2 187 561</b>	<b>2 127 772</b>	<b>1 908 810</b>	<b>-10,3 %</b>	<b>34,5 %</b>
dont capacité d'autofinancement brute SPIC	280 963	158 062	296 587	368 930	299 435	-18,8 %	6,6 %

\* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	Répartition des produits de fonctionnement réels					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	9 810 965	9 888 131	10 155 503	10 018 333	10 097 034	0,8 %	2,9 %
WISSEMBOURG EAU	684 609	587 953	669 812	757 415	705 877	-6,8 %	3,1 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	623 150	260 735	219 194	178 174	89 875	-49,6 %	-85,6 %
WIBG QUARTIER STEINBAECHEL	18 998	21 092	20 609	122 986	174 932	42,2 %	820,8 %
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	217 300	205 099	237 344	252 699	6,5 %	-
Autres	48 598	17 245	366 909	38 618	42 431	9,9 %	-12,7 %

En €	Répartition des charges de fonctionnement réelles					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	8 588 940	8 776 239	8 849 360	8 513 318	8 785 052	3,2 %	2,3 %
WISSEMBOURG EAU	403 646	429 891	373 224	388 485	406 443	4,6 %	0,7 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	632 099	366 760	134 855	172 966	53 653	-69,0 %	-91,5 %
WIBG QUARTIER STEINBAECHEL	18 998	21 092	20 609	122 956	174 932	42,3 %	820,8 %
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	422 411	415 415	453 217	474 243	4,6 %	-
Autres	123 366	25 435	195 668	60 282	48 790	-19,1 %	-60,5 %

En €	Répartition des ressources d'investissement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	2 201 995	2 450 283	4 877 558	4 756 381	5 865 082	23,3 %	166,4 %
WISSEMBOURG EAU	280 963	163 601	296 587	423 782	346 418	-18,3 %	23,3 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	591 051	293 975	84 339	5 208	36 222	595,5 %	-93,9 %
WIBG QUARTIER STEINBAECHEL	500 000	0	0	500 030	210 000	-58,0 %	-58,0 %
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	-1 667	-1 083	-1 550	-2 907	645 346	-	-
Autres	376 899	41 145	247 598	-8 028	29 732	-	-92,1 %

En €	Répartition des emprunts de l'exercice					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	0	670 000	2 150 000	1 470 000	2 850 000	93,9 %	-
WISSEMBOURG ZA DE LA PEPINIERE	450 000	0	0	0	0	-	-100,0 %
WIBG QUARTIER STEINBAEHEL	500 000	0	0	500 000	210 000	-58,0 %	-58,0 %
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	0	0	0	0	650 000	-	-
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	0	0	0	0	-	-
Autres	600 000	400 000	0	0	0	-	-100,0 %

En €	Répartition des emplois d'investissement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	2 281 505	2 297 358	4 692 077	4 289 742	6 476 056	51,0 %	183,9 %
WISSEMBOURG EAU	193 419	245 381	414 463	326 919	358 180	9,6 %	85,2 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	410 000	100 000	500 000	100 000	260 000	160,0 %	-36,6 %
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	0	0	0	0	700 000	-	-
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	27 903	46 530	10 476	33 907	223,7 %	-
Autres	650 000	0	50 000	500 000	0	-100,0 %	-100,0 %

En €	Répartition des remboursements de dette					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
WISSEMBOURG	1 343 402	759 443	1 026 994	1 652 663	1 440 736	-12,8 %	7,2 %
WISSEMBOURG EAU	46 171	47 943	49 783	51 696	53 682	3,8 %	16,3 %
WISSEMBOURG LOT GUMBERLE	410 000	100 000	500 000	100 000	260 000	160,0 %	-36,6 %
WISSEMBOURG LOT 4 VENTS	0	0	0	0	700 000	-	-
WIBG LA NEF GESTION SPECTACLES	-	0	0	0	0	-	-
Autres	650 000	0	50 000	500 000	0	-100,0 %	-100,0 %

## **Actif**

À l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

## **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## **Autofinancement**

(voir Capacité d'autofinancement)

## **Bases nettes**

En ce qui concerne les « taxes ménages » à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les bases nettes imposées sur le territoire communal au profit de la commune s'entendent déduction faite des éventuelles réductions de bases accordées sur délibération par la commune ou décidées par l'État.

## **Besoin en Fonds de Roulement (BFR)**

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement. La collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource. Dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

## **Bilan**

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement), l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

## **Capacité d'AutoFinancement Brute (C.A.F Brute)**

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les calculs sont opérés selon l'optique « Crédit net » ou « Débit net » ce qui signifie respectivement « Crédit – Débit » ou « Débit – Crédit ». Les données tiennent alors compte des annulations de titres ou de mandats de l'exercice et des comptes de terminaison 9, à valeur soustractive. Par exemple, le débit net du compte 60 comprend le débit des comptes 601 à 608, moins le crédit de ces mêmes comptes (pour les annulations de mandats), moins le crédit du compte 609 (qui réduit le montant au débit du 60) et plus le débit de ce même compte (pour les annulations de titres portant sur le 609).

La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

## **Capitaux et assimilés**

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

## **Charges de fonctionnement réelles**

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement. Il s'agit des débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676).

## **Charges de fonctionnement courantes**

En analyse financière M14, les charges courantes correspondent aux charges de fonctionnement liées au cycle d'exploitation c'est-à-dire hors coût du financement des investissements (charges financières) et du coût de renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges exceptionnelles. Il s'agit donc des débits nets des comptes (60, 61, 62, 63, 64, 65).

## **Compensations**

Allocations versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative.

## **Contribution Économique Territoriale (CET)**

Elle est composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle a été créée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle.

### **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Impôt direct perçu à partir de 2011 exclusivement au profit des communes et des EPCI. Elle est due chaque année par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée.

### **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Impôt direct perçu à partir de 2011 au profit de toutes les collectivités territoriales. Elle s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 €. Le produit de la CVAE est ensuite réparti à hauteur de 26,5 % pour le secteur communal, 48,5% pour les départements et 25 % pour les régions.

## **Décile**

Le décile permet en statistique de diviser un ensemble de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

## **Dépenses d'équipement**

Il s'agit des débits des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237, 238. Figurent ici tous les équipements qui s'ajoutent ou retournent dans le patrimoine mobilier et immobilier de la commune : acquisitions et travaux nouveaux, retour de biens affectés, concédés...

## **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**

Versements de l'État mis en place en 2011 pour compenser la perte nette globale de ressources fiscales de chaque catégorie de collectivités résultant de la réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle). Pour chaque catégorie de collectivités, le panier de ressources 2010 avant réforme (y compris la compensation relais de la TP) est comparé au panier de ressources 2010 après réforme, ce qui permet de déterminer les collectivités « gagnantes » et « perdantes ».

### **Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)**

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles. Il correspond au crédit net des comptes (70, 71, 72, 73, 74, 75) - Débit net des comptes (60, 61, 62, 63,64, 65).

### **Financement disponible**

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

### **Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**

Mis en place en 2011, l'objectif est de neutraliser les effets négatifs ou positifs de la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle pour chaque collectivité à l'intérieur d'une même catégorie.

### **Fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

### **Médiane**

En statistique, la médiane correspond à la valeur qui permet de couper un ensemble des valeurs en deux parties égales. Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

### **Potentiel Financier**

Le potentiel financier correspond au produit fiscal potentiel d'une commune majorée des dotations forfaitaires perçues par celle-ci. Utilisé notamment pour la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, il permet d'apprécier la richesse d'une commune sur la base des taux moyens nationaux appliqués. Pour de plus amples informations, se référer au site « [collectivité-locales.gouv.fr](http://collectivité-locales.gouv.fr) ».

### **Produits de fonctionnement réels**

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79.

### **Produits de fonctionnement courants**

En analyse financière M14, les produits de fonctionnement courants correspondent aux produits liés au cycle d'exploitation c'est-à-dire hors des produits des cessions d'actifs, des produits financiers, des produits exceptionnels et des transferts de charges. Il s'agit donc des débits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75.

### **Résultat de fonctionnement ou résultat comptable**

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classes 7 et 6 de la section de fonctionnement.

### **Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements qui correspond au transfert des parts départementale et régionale du foncier non bâti vers le secteur communal. Le taux de cette taxe est figé. Le produit de cette taxe ne peut donc évoluer qu'en fonction de l'évolution des bases.

### **Service public à caractère administratif (SPA)**

Répondent à la notion de SPA, les missions traditionnellement hors du champ concurrentiel et traditionnellement imparties au secteur public (fourniture de l'éclairage public, voirie, etc...). Rien ne s'oppose à ce que l'activité d'un SPA soit retracée dans un budget annexe bien que traditionnellement retracée dans le budget principal des collectivités.

### **Service public à caractère industriel et commercial (SPIC)**

Pour qualifier un service public d'industriel et commercial, la jurisprudence met en œuvre plusieurs critères. Tout d'abord, l'activité doit relever d'un secteur traditionnellement imparti aux entreprises privées. D'autre part, le service doit être exploité dans des conditions similaires à celles d'une entreprise privée (de manière à éviter les distorsions de concurrence). Enfin, les ressources du service doivent provenir des redevances perçues auprès des usagers, celles-ci devant en principe assurer l'équilibre budgétaire du service. Quelques exemples de SPIC : l'activité de transport de voyageurs, la fourniture d'eau, etc... Les services publics à caractère industriel et commercial dont la gestion est assurée par les collectivités locales doivent (sauf exceptions) être retracés au sein d'un budget annexe (de manière notamment à individualiser le coût du service pour l'utilisateur).

### **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. Les bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont indiquées pour leurs montants nets (c'est-à-dire après réductions éventuelles suite à délibérations).

### **Taxe d'Habitation (TH)**

Impôt direct perçu depuis 2011 uniquement au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par l'occupant au 1er janvier de l'année d'imposition d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit). Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale, qui correspond au loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans des conditions normales.

### **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes, de leurs groupements et des départements. Elle est due par le propriétaire d'immeuble au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

### **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

### **Trésorerie**

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.